

ECART HOMMES/ FEMMES

OBJECTIFS DE PROGRESSION

CONSTAT SUR L'ANNEE 2024 SITUATION ETABLIE PAR LE RSU

Le résultat de l'année 2024 pour la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie « CASAS » est de 61/100, donc inférieur au taux minimum attendu de 75/100

L'index se calcule sur 4 indicateurs :

L'indicateur n°1 correspondant à l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires

L'indicateur n°2 correspondant à l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuelles

L'indicateur n°3 correspondant à l'écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes

L'indicateur n°4 correspondant au nombre d'agents publics du sexe sous représenté parmi les 10 agents ayant perçu les + hautes rémunérations

L'index 61/100 a été calculé uniquement sur l'indicateur 1

Il est à noter que 3 femmes font partie des 10 plus hautes rémunérations.

LES OBJECTIFS DE LA CASAS

a. POSER UN DIAGNOSTIC SUR LA SITUATION

1. dresser un état des lieux de l'égalité entre les hommes et les femmes de la CASAS
2. rechercher les motifs de l'écart d'index

b. DEPLOYER UN PLAN D'ACTION

-Recruter des femmes dans les emplois techniques

La CASAS a recruté une agente à l'assainissement au grade d'agent de maîtrise principal mais peine à trouvé des candidatures féminines sur les ateliers ou en déchetteries.

-Promouvoir les femmes dans des emplois de direction

Suite à un départ en retraite , une femme prend la direction du service Eau et Assainissement

-Proposer de la flexibilité aux femmes pour leur permettre de postuler à des emplois plus techniques avec une dérogation d'astreinte

-Faciliter l'aménagement des horaires (prendre en compte la situation familiale)

-Promouvoir l'accès à la formation et la validation des acquis

-Former les managers à la prise en compte de la situation des femmes sous leur hiérarchie et à l'évaluation des compétences sans distinction de sexe

-Former tout le personnel sur les questions égalités hommes/ femmes

Partenariat avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des familles (CIDFF) pour offrir un programme de formation dont les objectifs sont :

- Sensibiliser aux enjeux et bénéfices de l'égalité professionnelle
- Identifier et reconnaître les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes
- Identifier et déconstruire les stéréotypes qui freinent la progression vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle
- Connaître les mesures légales en matière d'égalité professionnelle
- Identifier et mettre en place des bonnes pratiques pour promouvoir l'égalité professionnelle

C. ASSURER UNE EGALITE DE SALAIRE A POSTE EGAL

-Instaurer une transparence salariale, tendre à équilibrer le régime indemnitaire

Une révision des IFSE des agents masculins est en cours.

-Etudier chaque revalorisation individuelle en tenant compte des écarts pour les réduire

D. COMBATTRE LE SEXISME ORDINAIRE

-Lutter contre les appellations inappropriées, les propos irréfléchis, les remarques désobligeantes, les traitements discriminatoires

-Lutter contre les violences et porter plainte systématique

LA CASAS a adhéré par convention au protocole « Signalement » proposé par le CDG57.

-Prendre des sanctions en cas de faits avérés ou répétés